

COMMUNE DE BONNES – CHARENTE

INFORMATIONS MUNICIPALES

JANVIER 2020



Les vœux du Maire :

A l'occasion de cette nouvelle année, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux de santé et de réussite dans vos projets pour vous-même et vos proches.

Nous voici arrivés à la fin de cette mandature, aussi, le 15 mars prochain vous serez appelés aux urnes pour renouveler un nouveau conseil municipal.

Si vous souhaitez voter et que vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste électorale il vous reste quelques semaines pour le faire. N'attendez pas le dernier moment.

Ce début d'année est aussi le moment de faire le bilan des travaux réalisés.

Le plus gros chantier aura été l'aménagement de sécurité de la traversée de Bonnes, rue de Farébersviller.

Il reste à terminer l'hydro-décapage des 3 plateaux pour une différenciation du revêtement par rapport à l'enrobé noir ainsi que les marquages au sol à l'entrée du bourg coté Saint Aulaye et devant l'entrée du Lotissement.

Dans tous les cas, on constate déjà un ralentissement notable de la vitesse des véhicules, le but recherché. Cependant, certains pensent que l'on pourrait faire mieux dans la section comprise entre l'entrée du village (coté Saint-Aulaye) et le cimetière. Nous attendons la fin des travaux, avec les marquages au sol et l'hydro décapage, pour évaluer les besoins réels.

Le chantier s'élève à 316 987 euros HT avec un taux d'aides de 60%.

Le deuxième gros projet que nous n'avons pas anticipé suffisamment est la réhabilitation du logement et des locaux commerciaux de notre Bar/Restaurant avec déjà 40 000 euros de travaux engagés pour une remise aux normes complète. Nous travaillons depuis plus de 6 mois avec un repreneur potentiel, Cyril ROUVEROT, que nous avons testé à l'occasion du repas de nos anciens et qui a donné toute satisfaction dans son savoir-faire.

Nous espérons que cet établissement indispensable au lien social, dynamisme et développement touristique de la commune pourra ouvrir début avril.

Coté voirie, le programme de travaux prévu pour 2019 n'a pas pu se faire et sera donc reporté cette année et se cumulera avec le programme 2020.

Vous avez pu constater qu'une nouvelle personne travaillait avec notre titulaire Michaël NYZAM, il s'agit de Pierre DIEUSAERT que nous avons recruté en contrat d'apprentissage pour un CAP jardinier paysagiste sur 3 ans. Son salaire est compensé à 80% par le Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées. C'est quelqu'un de très vaillant et motivé qui secondera Michaël, son maître d'apprentissage, sur les périodes où il ne sera pas en cours.

Pour l'animation de notre commune, le Comité des Fêtes s'est doté d'une nouvelle Présidente : Sandra CHARMILLON.

L'Association Bonn'Art Café continue sur sa lancée en proposant toujours de nouvelles activités culturelles et ludiques.

Félicitations au groupe histoire pour la parution de leur deuxième fascicule « sur les bâtiments anciens de Bonnes », livret qui permet de connaître l'histoire de son village sans aller « fouiller » dans les archives.

Et pour 2020 ?

Ce sera à la nouvelle municipalité élue de prévoir les futurs investissements. Toutefois, lors de sa dernière réunion, le Conseil a validé le principe de programmer les deux dernières tranches d'aménagement de la rue du Périgord et du château partant du principe qu'une partie des financements est déjà acquise, que les taux d'intérêts n'ont jamais été aussi bas et qu'il reste une marge de manœuvre pour pouvoir emprunter. Tout dépendra du résultat de la demande de subvention DSIL Etat, sollicitée en décembre dernier.

Il en sera de même pour continuer à investir dans notre restaurant (façade, volets...) de façon à donner une bonne image de l'extérieur pour ce bâtiment et le rendre attractif.

Je terminerai en remerciant chaleureusement nos employés municipaux pour leur engagement ainsi que les associations communales qui œuvrent pour que Bonnes rayonne.

DEMOGRAPHIE 2019 :

Naissance :

Swann, Fiona, Ambre BOCQUIER, née le 28 mars à Soyaux, fille de Amélie MULLER et de Thomas BOCQUIER, domiciliés Valette.

Coline, Capucine, Sandra ROUSSILLON, le 05 avril à SOYAux, fille de Frédérique GUENET et Nicolas ROUSSILLON, domiciliés Le Petit Monjat.



Félicitations aux heureux parents.

Décès :

Madame Monique VIATEUR veuve de LAPENA le 08 janvier à Bonnes.

Monsieur Milko, Erick, Fabrice COUDERT le 07 février à Bonnes (Nadelin).

Monsieur René NEGRE le 21 mars à Bonnes.

Monsieur Pierre André FORESTAS le 12 avril à Saint Michel.

Monsieur Pierre Emile Ernest BONNEFOY le 18 avril à Barbezieux.

Monsieur José, Simon, Jacques MARCHAND le 04 août à Bonnes.

Madame Anny SAVIO épouse DUPETIT, le 31 août à Saint Michel.

Monsieur Pascal Jean Philippe ENARD, le 02 octobre à Bonnes.

Madame Arlette, Jacqueline, Héliane PEYNAUD, épouse BOURRUT-LACOUTURE, le 03 décembre à Saint-Aulaye.

Et aussi

Madame LANAUVE Anne Marie Geneviève veuve BROS le 28 avril à Aubeterre.

Monsieur ROIG-TRILLA Eliséo le 16 mai à Ribérac

Monsieur BLONDIN Alain le 28 septembre à Saint Aulaye.

Madame CHASSIN Charlotte veuve LABROUSSE le 27 octobre à Saint MICHEL.

Toutes nos condoléances aux familles et aux proches.

Mariage :

Mathieu VIATEUR et Emmanuelle Muriel ROUZEAU, le 31 août.



Meilleurs vœux de bonheur.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES : Pour pouvoir voter lors des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, il est possible de s'inscrire jusqu'au 07 février directement sur internet (service-public.fr) ou en Mairie.



SOCIETE DE PECHE « LE GARDON BONNOIS »

Lâchers de truites avec casse-croûte à 8h30 : samedi 14 mars (ouverture), samedi 28 mars et samedi 11 avril.

Repas de la pêche : samedi 13 juin.

Concours de pêche : Dimanche 16 août de 8h30 à 11h. Un lot pour tous.

Vente des cartes de pêche : Monsieur Jean-Claude FAURE, 27 Chemin del'Ecurie (Tél : 05.45.98.56.32).

SOCIETE DE CHASSE :

Samedi 22 Février à midi : **repas de la chasse** (Apéritif, soupe, salade de gésiers, poisson sauce Patrick, trou du milieu, daube et civet de sanglier et ses légumes, salade, fromage, dessert, vin et digestif compris 20 euros), réservation 07.68.41.52.75 ou 06.83.23.17.93.

Dimanche 26 avril : **Brocante**

Dimanche 20 septembre : **randonnée pédestre suivie d'une paëlla géante**

Bonne et heureuse année à tous.



COMITE DES FETES :

Bonjour, tout d'abord, j'aimerais au nom du comité des fêtes, vous présenter nos meilleurs vœux 2020.

Cette année, nous vous proposons le 28 Mars 2020, à partir de 19h30, une soirée poule au pot, karaoké jusqu'à minuit suivi d'une soirée dansante.

La fête patronale se déroulera du 14 au 17 Août :

Dès le vendredi soir, venez profiter des manèges,

le samedi soirée moules frites

le dimanche concours de pétanque et le soir feu d'artifice

le lundi concours de belote et activités avec les enfants



Le 10 Octobre aura lieu notre soirée entrecôte.

Bonne année. Sandra CHAMILLON



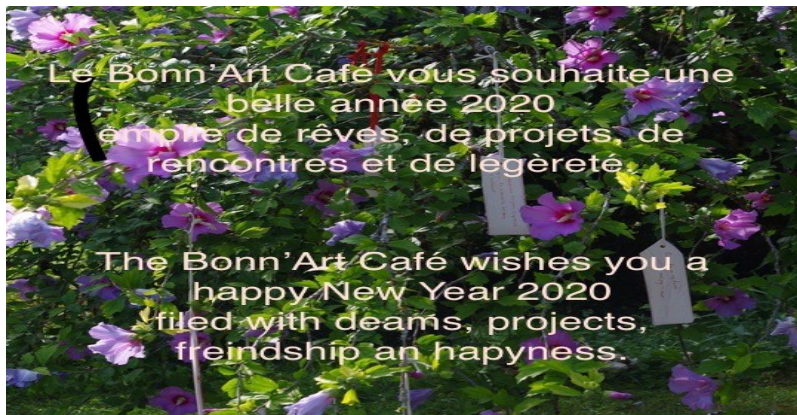
L'Association « Aux Bonnes affaires » vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Nous remercions toutes les personnes qui participent en nous confiant leurs articles pour nos ventes ainsi que tous les visiteurs qui font de ces journées un moment de détente et de convivialité.

Notre prochain rendez-vous sera les 6, 7 et 8 mars 2020.

Les bénéfices de 2019 ont été remis au Club de Canoë d'Aubeterre sur Dronne suite à l'incendie et au cambriolage dont il a été victime.

La Présidente Nelly CHATENET.

Bonn'Art Café :



programme de Février

en plus des activités régulières, le Bonn'Art Café propose plusieurs rendez-vous :

- SAMEDI 1er : à partir de 17h : soirée découverte de l'Irak (mezzés, grignoteries, musiques, petits films, témoignages ...)
- MARDI 4 : 19h/21h : stage photo : apprendre les bases de la photographie , animé par Christelle Pourtout, photographe professionnelle. Nombre de places limité. 8 euros .
Renseignement et réservation : 05 45 78 47 34 .
- VENDREDI 7 : 20h30: Wine and Words
Vino Tinto y Palabras
Cent vingt mots
et Pascal Enard sans vains mots

en souvenir de Pascal, soirée lectures autour d'un verre de vin rouge.

- SAMEDI 8 : à partir de 17h, en lien avec les Arts au Jardin 2020
découverte du Land Art (art dans la nature) autour d'un apéro avec :
 - présentation du Land Art par Claire et Xavier Georges
 - projection du film " River and Tide" sur le grand artiste de Land Art Andy Goldsworthy
- SAMEDI 15 : 10h , Assemblée Générale du Bonn'Art Café
ouverte à toutes et tous* pour prendre connaissance des différents rapports statutaires et en particulier celui des activités passées et découvrir ainsi tout ce qu'il est possible de faire au sein de l'association.

*seules les personnes à jour de leur adhésion pourront voter

Le programme des activités de Bonn'Art café est disponible à la Boulangerie, en Mairie, sur le site Bonnes.fr, vous pouvez aussi vous inscrire pour le recevoir directement sur votre messagerie.

February programme

In addition to regular activities, the Bonn'Art Café offers several special meetings:

- SATURDAY 1: from 5 pm: discover the food and culture of Iraq (mezze, snacks, music, short films, testimonies ...)
- TUESDAY 4: 7 to 9 pm: learn the basics of photography with professional photographer Christelle Pourtout. Limited seats available. 8 euros. Information and reservations: 05 45 78 47 34.
- FRIDAY 7: 8:30 p.m: Wine and Words
An evening in memory of Pascal Enard, with readings and a glass of red wine.
- SATURDAY 8: from 5 p.m: in connection with "Arts at the Garden 2020", a discovery of Land Art (art in nature) around an aperitif with:
 - presentation of Land Art by Claire and Xavier Georges
 - screening of the film "River and Tide" featuring the great Land Art artist Andy Goldsworthy
- SATURDAY 15: 10 am: Bonn'Art Café Annual General Meeting
open to all * to hear reports of the past year's activities and discover all that is possible to do within the association.

* only people up to date with their membership will be able to vote

Interdiction du brûlage des déchets verts ménagers en Charente (site Préfecture de la Charente)



En application de l'arrêté préfectoral du 3 mai 2016 relatif à la prévention des incendies de plein air, le brûlage des déchets verts ménagers est interdit sur l'ensemble du territoire de la Charente.

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et arbustes, d'élagages, de débroussailllements, etc., qu'ils proviennent de particuliers, d'entreprises ou d'administrations, sont considérés comme des déchets ménagers. **Leur brûlage est par conséquent interdit sur l'ensemble du territoire de la Charente.**

Cas particuliers :

Le brûlage des déchets verts parasités ou malades

Les déchets verts refusés en déchetterie : les déchets verts ayant fait l'objet d'un refus de dépôt en déchetterie (taille trop importante, infection par parasite ou maladie, etc.) pourront faire l'objet d'une autorisation exceptionnelle de brûlage, uniquement du 1er octobre au 31 décembre entre 11h00 et 15h30, et du 1er mars au 31 mai entre 10h00 et 16h30, si le lieu de brûlage est situé :

- à plus de 200m de toute habitation ;
- à plus de 300m des sites sensibles tels que les établissements scolaires, hôpitaux, maisons de retraite et cabinets médicaux ;
- à plus de 300m des enceintes sportives de plein air.

Tout feu allumé doit être éteint avant la fin des périodes d'autorisation.

Les déchets vers issus des bassins d'infiltration d'eaux usées et des travaux d'entretien de ripisylve

Les résidus agricoles (hors pailles au titre des conditionnalités de la PAC)

Le brûlage dans le cadre de la gestion forestière

Prescriptions générales relatives aux feux de plein air

Tout feu de plein air est interdit à moins de :

- 25m des lignes électriques ou téléphoniques aériennes ;
- 50m des voies de circulation, des constructions, des conduites ou des stockages de produits ou gaz inflammables.

Quels que soient la période de l'année ou le niveau de risque, il est interdit à toute personne autre que le propriétaire ou ses ayants droit :

- de porter ou d'allumer du feu dans les bois, forêts, plantations forestières, reboisements, landes, ainsi que tous les terrains qui en sont situés à moins de 200m, y compris les voies qui les traversent ;
- de jeter des objets en ignition ou incandescents sur ces mêmes voies et leurs abords.

En cas de risque de feu de forêt de niveau 3 - "Modéré", l'interdiction est étendue aux propriétaires et ayants droit. Le niveau de risque est accessible 24h/24 et 7j/7 via le serveur vocal de la préfecture au **05.45.97.61.40**.

MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE

Fermeture pour formation :

- Vendredi 7 février (après-midi)
- Mardi 18 février
- Mercredi 26 février
- Vendredi 03 avril

Et congés :

- Jeudi 13 février
- Lundi 02 et mardi 03 mars
- Samedi 02 mai et samedi 09 mai
- Vendredi 22 mai et samedi 23 mai
- Lundi 1^{er} juin (pentecôte)
- Lundi 13 juillet
- Congés été : du lundi 27 juillet au samedi 08 août 2020.

MAIRIE DE BONNES Tél : 05.45.98.51.74

mairiebonnes@wanadoo.fr site internet : bonnes.fr

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LA MAIRIE	Fermée le matin 13h30 - 18h30	9h00 - 12h00 13h30 - 18h30	9h00 - 12h00	9h00- 12h00 13h30- 18h30	9h00 - 12h00 13h30 - 18h30	9h00- 11h00
LA POSTE	Fermée le matin 13h30- 15h00	9h00 - 12 h00 13h30 - 15h00	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00 13h30 - 15h00	9h00 - 12h00 13h30 - 15h00	9h00 - 11h00

Rencontre avec Le Maire Monsieur BEGUERIE Stéphane sur rendez-vous : 06.30.27.33.58

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

BUDGET PARTICIPATIF #1

Je décide pour mon Département !

UN BUDGET DE 1 MILLION D'€
Pour des projets de développement durable répartis sur toute la Charente

QUI PEUT PARTICIPER ?
Tous les Charentais

COMMENT ?
Par bulletin de vote dans les urnes mises à votre disposition : dans les mairies, sur les marchés...
Sur le site internet dédié : budgetparticipatif63.lacharente.fr

#1 DÉPÔT
Du 16 JANVIER AU 28 FÉVRIER
- par bulletin déposé dans les urnes à disposition : dans les mairies, sur les marchés - sur le site : budgetparticipatif63.lacharente.fr

#2 ÉTUDE
MARS / MAI
Le Département étudie vos idées et accompagne pour la transformer en projet

#3 VOTE
DU 18 MAI AU 19 JUIN
Les Charentais votent pour les projets sélectionnés

#4 ACTION
À PARTIR DE JUILLET 2020
Le Département réalise les projets retenus

budgetparticipatif63.lacharente.fr